

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 10.06.2024 / 07

LUNDI 10 JUIN 2024 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de présents : 36
Nombre de pouvoirs : 6
Absents sans pouvoirs : 26
Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **10 Juin**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 04 juin 2024, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

- **Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Martine DESHAYES, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mme Colette FONTAINE, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jean-Louis DESMONTS, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS
- Mr Michel PITARD, pouvoir à Mr Roland BAUCHET
- Mme Estelle PLANCHON, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mme Isabelle VAN DER TUIJN
- Mr Yohann-Cédric TELLIER, pouvoir à Mr François GILAS.

Absents excusés :

- Mr Patrick BEAUJAN
- Mr Alain FOUQUET.

Absents :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Jack BOISJOLY
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Frédéric CANET
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mme Géraldine DE BONAFOS
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mme Marianne FLORAT
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mr Philippe GUILLEMOT
- Mme Séverine IBSAIENNE
- Mr Arnaud JERU
- Mme Virginie LAURO
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mme Pascale PAYNEL est désignée secrétaire de séance.

**CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA DIVES ET LA COMMUNE DE LIVAROT
PAYS D'AUGE**

Vu la loi n°85-704 sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985,
Vu l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004,

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives (SMBD), compétent pour entreprendre les études et travaux en matière de protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines sur le bassin versant de la Dives, mène de nombreuses actions, dont la restauration des mares, pour améliorer l'état écologique des cours d'eau et limiter les phénomènes de ruissellement. A ce titre, le SMBD a signé une convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de

Normandie qui coordonne notamment le Programme Régional en faveur des Mares (PRAM).

De son côté, la commune de Livarot Pays d'Auge, compétente en matière de protection de l'environnement et cadre de vie, constate un abandon de l'entretien des mares sur la commune et s'intéresse à la restauration de ces milieux compte tenu de leur rôle en matière de refuge pour la biodiversité et d'enrichissement du paysage. Au-delà de ce constat, elle projette l'aménagement d'un parcours au lieu-dit « la Pipardière » dans lequel se situe une mare peu fonctionnelle, vestige des travaux de renaturation du Douet Fleury. Par ailleurs, une expertise du CEN de Normandie met en avant la pertinence de recréer un réseau de mares au sein de ce futur espace.

Le SMBD et la commune partagent donc des objectifs communs, dont la poursuite peut être menée de manière concertée. La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique permet une délégation de maîtrise d'ouvrage d'une personne publique à une autre dans le cadre de réalisation d'un projet commun, ou avec un intérêt commun.

Dans ce contexte, la commune propose de mettre en place un plan d'actions en faveur des mares à l'échelle de ce site et de déléguer au SMBD les travaux.

Le conseil municipal devra :

- Autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives et tous documents s'y rapportant.
- Autoriser le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives et tous documents s'y rapportant.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 11 juin 2024.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

